



# Utilisation d'images Internet, en pratique

Par **tomabenoï**, le **03/06/2013** à **17:18**

Bonjour,

Je développe actuellement un site Internet, visant à présenter des produits sans toutefois les vendre. Cette présentation est sommaire et ne comporte que trois éléments; le nom/nature de l'objet, son prix moyen et une image de ce dernier.

Ma question concerne l'utilisation d'images prélevées directement sur Google. En parcourant le forum, j'ai cru comprendre que l'utilisation d'images prélevées sur Internet est illégale. (je ne parle pas des images libres d'utilisation qui hélas, sont extrêmement rares). J'ajoute que les images utilisées ici ne font apparaître que des objets et non des personnes.

Toutefois, il semble exister un grand décalage entre théorie et pratique dans ce domaine. En effet, si l'utilisation de telles images est illégale, qui n'a pas un jour utilisé pour un exposé ou autre une image prélevée sur google ou encore qui n'a pas parcouru un site ou blog utilisant de telles images?

Aussi mes questions concernent l'aspect "pratique" du sujet.

Les procédures pour utilisation non autorisée d'images présentant des objets (non artistiques) sont-elles fréquentes?

Si oui, quelles sont les peines généralement prononcées?

N'y a-t-il pas au préalable un avertissement de retrait de l'image avant le début d'une éventuelle procédure judiciaire?

En vous remerciant pour vos réponses,  
Cordialement  
Thomas.